



Brahim El-Jabri et Kader Azzimani, lundi, à Nîmes.

# Procès en révision d'El-Jabri et d'Azzimani: la justice s'acharne

Alors que rien ne montre la culpabilité des deux hommes, dont la condamnation pour meurtre a été annulée, leurs accusateurs persistent.

Par **ONDINE MILLOT**  
Envoyée spéciale à Nîmes  
Photo **NANDA GONZAGUE**.  
**TRANSIT**

Il n'auront sans doute pas beaucoup dormi, et les cernes qui se dessinent sous les yeux de Brahim El-Jabri, la raideur qui fige le corps de Kader Azzimani, seront peut-être un peu plus noires, peut-être un peu plus raides. Cela fait dix-sept ans qu'ils attendent ce jour, ce jeudi 3 juillet 2014. Aujourd'hui, si la justice ne tombe pas sur la tête encore une fois, la

**RÉCIT** cour d'assises de Nîmes devrait déclarer Kader Azzimani et Brahim El-Jabri innocents. Dire qu'ils n'ont pas commis le meurtre d'Azouz Jhilal, jeune dealer retrouvé le corps lardé de coups de couteau à Lunel (Hérault) en 1997, crime dont aucune piste sérieuse ne les accusait et pour lequel ils ont purgé onze et treize années de prison.

Témoïn après témoïn, les trois premiers jours de ce neuvième procès en révision criminelle ont permis de voir comment s'était construite l'erreur judiciaire. De voir, mais pas de comprendre, tant les ornières dans lesquelles l'enquête

s'est embourbée paraissent grossières. Lundi, l'audition du «*témoïn principal*», un gardien camarguais à la retraite, a ouvert le bal des aberrations. Trois jours après le meurtre, Errol Fargier s'était rendu à la gendarmerie pour dire qu'il avait assisté au crime. Sur des planches photo, il avait «*reconnu*» Brahim El-Jabri et Kader Azzimani, fournisseurs en cannabis d'Azouz Jhilal, et conduit ainsi à leur mise en examen. Par la suite, il avait été réentendu treize fois, livrant autant de versions différentes.

**CRAQUAGE.** La démarche lente, le ventre en avant, il s'approche de la barre. «*J'ai vu des hommes qui sortaient la victime de la voiture et qui le traînaient par terre, démarre-t-il. Il était 14 heures.*» «*14 heures ? reprend poliment la présidente de la cour d'assises. Mais c'est contredit par l'enquête, il était encore vivant à 20 heures.*» Errol Fargier se renorgorge: «*Pourquoi l'enquête me contredit, je n'en sais rien ! Mais je sais ce que j'ai vu, c'est moi le témoïn !*» Lancé, il poursuit, impossible à arrêter. Explique, version inédite, que Brahim El-Jabri était absent de la scène de crime. Qu'en revanche, il y a bien vu Kader Azzimani. Ainsi qu'Azouz Jhilal, vêtu d'une djel-

laba, «*pour cacher les coups de couteau*». «*Il s'est pris les pieds dans sa djellaba et il est tombé dans le fossé. Plus tard, j'ai vu un monsieur avec les cheveux en boule qui a réveillé des choses en moi. C'est toujours dans ma tête. C'est un film qu'il faut mettre au point dans chaque détail, ça se renouvelle à chaque fois.*» La prési-

dente, au bord du craquage, lui demande s'il consomme de l'alcool, comme l'ont dit certains témoins. Il se fâche: «*Ah c'est bon, si on peut plus boire un coup maintenant ! Je ne suis pas alcoolique. J'ai un alcoolique chez moi, c'est lui qui boit et qui me sert !*»

Mardi, la deuxième pièce du terri-

## REPÈRES

«**Dealers de cannabis et maghrébins, ils avaient le profil de coupables idéals. Mais le dossier a toujours été vide.**»

M<sup>es</sup> Darrigade et Abratkiewicz  
avocats des accusés

- ▶ **1997** Mort d'Azouz Jhilal.
- ▶ **2003 et 2004** Azzimani et d'El-Jabri sont condamnés.
- ▶ **2008** Début de la révision.
- ▶ **2010** Boulma et Helaili, les «vrais» coupables, avouent.
- ▶ **2013** Boulma et Helaili condamnés à 20 ans de prison.
- ▶ **30 juin - 3 juillet 2014** Azzimani et El-Jabri sont rejugés.

# 8

c'est le nombre d'affaires criminelles qui ont fait l'objet d'une révision depuis 1945. Azzimani et El-Jabri pourraient être les neuvièmes.

**La procédure de révision pénale**, parcours du combattant, est en théorie ouverte à tout condamné argumentant de faits nouveaux dans son dossier. Celui-ci est examiné par la commission de révision, puis par la Cour de révision, qui, enfin, peut décider de la tenue d'un nouveau procès.

ble puzzle qui a conduit deux hommes en prison est apparue. Christian Poumarat, gendarme retraité, à l'époque chargé de diriger l'enquête, est venu dire tout le bien qu'il pensait de son propre travail. Aucun souci, de son point de vue, à avoir bâti l'essentiel de ses investigations autour du témoignage d'Errol Fargier, pourtant apparemment aussi délirant à l'époque qu'aujourd'hui. «*C'est un être fragile. Et c'est un artiste. Donc évidemment, si vous faites pression sur lui, il peut modifier son témoignage. Cela n'empêche que ce soir-là, il a bien vu quatre hommes.*» Aucun scrupule, non plus, à continuer d'accuser Kader Azzimani et Brahim El-Jabri, quand bien même la Cour de révision a décidé d'annuler leur condamnation et de les rejuger. «*Je suis convaincu qu'ils sont coupables de complicité.*» A l'appui de cette «*conviction réelle et fondée*», aucun argument. Pour le gendarme, le fait qu'ils aient été dealers de cannabis et aient eu «*une transaction en cours*» avec la victime est «*suffisant*».

**ABYSSALES.** En 2003 et 2004, Azzimani et El-Jabri ont été condamnés à vingt ans de prison. Plus tard, l'avocat général aux deux procès, Michel Legrand, a confié à des journalistes avoir souhaité réclamer l'acquittement, mais en avoir été dissuadé par son supérieur. En 2008, il a initié la procédure de révision. Des tests ADN ont incriminé un certain Michel Boulma, ancien client d'Azouz Jhilal. Qui a reconnu a minima, et dénoncé son complice, Bouziane Helaili, qui a avoué plus franchement. En 2013, les deux hommes ont été condamnés pour le meurtre, et n'ont pas fait appel. Mardi, à l'audience, ils sont venus redire qu'Azzimani et El-Jabri «*n'étaient pas présents*» sur la scène de crime, qu'ils «*n'y sont pour rien*».

Pourtant, malgré cette disculpation on ne peut plus claire par les vrais coupables, malgré les témoins abracadabrantesques, les lacunes abyssales de l'enquête, malgré finalement la disparition totale de tout élément à charge, la cour d'assises a continué à s'enfermer. Et à interroger Azzimani et El-Jabri comme s'ils étaient encore suspects. La présidente, d'abord, demandant mercredi à Brahim El-Jabri de minuter ses activités le jour du meurtre, l'interrogeant sur sa «*violence*». Les avocats de la partie civile, ensuite, qui réclament qu'une question supplémentaire soit posée aux jurés sur leur éventuelle «*complicité*» avec les auteurs déclarés, Boulma et Helaili.

Après trois heures de ce régime, Brahim El-Jabri, pourtant le plus «*costaud*» du duo, le plus plaisantin, craque et fond en larmes. «*On n'est pas responsables, on n'est pas coupables, et là on nous accuse encore, tous les jours. Tuez-nous, pour qu'on arrête de souffrir.*» Kader Azzimani, le grand, le taiseux, pleure à son tour. La présidente décide que sera posée «*d'office*» la question de la complicité. ♦